

# **CREDIT AGRICOLE SUR RHONE ALPES**

**Société coopérative à capital et personnel variables**  
**Siège Social :**  
**15, 17 rue Paul Claudel BP 67 – 38041 GRENOBLE CEDEX 9**  
**402 121 958 RCS GRENOBLE - APE 6419 Z**

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT DE SES PROPRES CERTIFICATS COOPERATIFS  
D'INVESTISSEMENT, AUTORISE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES SOCIETAIRES  
DU 31 MARS 2009.**

En application de l'article L. 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent document constitue le descriptif du programme de rachat approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2009.

## **I – NOMBRE DE TITRES ET PART DU CAPITAL DETENU DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR L'EMETTEUR**

Au 31/03/2009, 8668 CCI, représentant 1,0506% de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant le capital social de la Caisse Régionale, et 0,187% du capital social. Ces titres sont détenus au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie approuvée par l'AMF, et conclu avec Crédit Agricole Cheuvreux.

## **II – REPARTITION DES OBJECTIFS PAR TITRES DE CAPITAL DETENUS**

La totalité des CCI détenus sont affectés à l'objectif d'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

## **III – OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT**

L'autorisation conférée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 31 mars 2009 est destinée à permettre à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser cette autorisation en vue de conserver les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale qui auront été achetés en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;

## **IV – PART MAXIMALE DU CAPITAL, NOMBRE MAXIMAL, ET CARACTERISTIQUES DES TITRES SUSCEPTIBLES D'ETRE RACHETES, AINSI QUE PRIX MAXIMUM D'ACHAT**

### ***1- Part maximale du capital à acquérir par la Caisse Régionale***

La Caisse Régionale est autorisée à acquérir un nombre de certificats coopératifs d'investissement ne pouvant excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant son capital social à la date de réalisation des achats, ce qui, au 31 mars 2009, représente 82 500 des certificats coopératifs d'investissement.

Toutefois, le nombre de certificats coopératifs d'investissement acquis en vue de leur conservation ou de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital de la Caisse Régionale.

### ***2 - Caractéristiques des titres concernés***

NATURE DES TITRES	Certificats Coopératifs d'Investissement cotés sur
RACHETES	l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment C)
LIBELLE	CCI du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes
CODE ISIN	FR FR0000045346

### ***3 – Prix maximal d'achat***

L'acquisition de ses propres CCI par la Caisse Régionale dans le cadre du programme de rachat ne peut excéder 300 euros (hors frais) par titre.

## V – DUREE DU PROGRAMME

Conformément à l'article L. 225-209 du code de commerce et à la 8ème résolution qui a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2009, ce programme de rachat peut être mis en œuvre jusqu'à son renouvellement par une prochaine assemblée générale, et dans tous les cas, pendant une période maximale de 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale ordinaire, soit au plus tard jusqu'au 30 septembre 2010.

## VI – DECLARATIONS DES OPERATIONS REALISEES PAR LA CAISSE REGIONALE SUR SES PROPRES TITRES DU 01 AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009 (1)

Pourcentage de capital auto détenu au 31/03/09 : 1,05%

Nombre de CCI annulés au cours des 24 derniers mois : 00

Nombre de titres détenus en portefeuille au 31/03/09 : 13319 (dont 8668 détenues par SRA au travers du Contrat de liquidité)

Valeur comptable du portefeuille: 494 076 ,29 euros

Valeur de marché du portefeuille au 31/03/2009, (cours de clôture de la Dernière séance de bourse): 494 076,29 euros

Période allant du (date du dernier bilan) au (date de publication du descriptif)	FLUX BRUTS CUMULES		POSITIONS OUVERTES AU JOUR DE LA PUBLICATION DU DESCRIPTIF DU PROGRAMME	
	Achats	ventes	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
<b>Nombre de titres</b>	12 844	4 130	NEANT	NEANT
dont contrat de liquidité	8 359	2 688		
<b>Cours moyen de la transaction (en €)</b>	79,97	80,45		
<b>Montant (en €)</b>	1 027 186,66	332 253,21		
dont contrat de liquidité	668 493,08	216 230,38		

(1) Conformément aux dispositions de l'instruction 2005-06 de l'AMF, la période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi.